



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	25/10/2012
Affichage	25/10/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : PERSONNEL 3

OBJET :

ARBRE DE NOEL 2012.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

La commune de Briançon organise le traditionnel Arbre de Noël le samedi 15 décembre 2012.

Cet événement est dédié :

- Aux enfants du personnel Municipal, du C.C.A.S., de l'Office du Tourisme, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais.
- Aux personnels retraités des services Municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le Conseil Municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires, et que ceux-ci les remboursent à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que les frais relatifs au spectacle soient pris en charge par la commune pour un montant de 1 200,00 euros.
- Que les frais relatifs liés aux personnels retraités soient pris en charge par la commune pour un montant estimé à 2 530,00 euros. (110 retraités maximum, soit 23 euros par retraité).
- Que les frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûters soient pris en charge par la commune, destinés aux enfants des personnels communaux, du C.C.A.S., des personnels de l'Office du Tourisme, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais et qui sont estimés à 4 200,00 euros à savoir :

Personnels Communaux, C.C.A.S., Office du Tourisme, RBEA :

- 20,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012
- 25,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007.
- 30,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2003.

L'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais (à sa demande) :

- 20,00 € par enfant.

A ce jour, nous n'avons pas encore la liste des enfants, cependant par rapport à l'année dernière, ils ne seront pas supérieurs à 130.

- Que soit refacturé au C.C.A.S., à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, à l'Office du tourisme de Briançon et à l'Association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais le montant des cadeaux et goûter au prorata des enfants concernés, selon la liste définitive des enfants qui sera faite par chaque entité et qui sera jointe à chaque facture.

- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

 

TRANSMIS LE	07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE	07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE	08 NOV. 2012